NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/671
28 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 27 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU RWANDA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération de la République rwandaise à la suite du récent massacre de 148 réfugiés congolais innocents dans le camp d'accueil de Mudende, administré par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, situé dans la préfecture de Gisenyi au Rwanda.

Ces réfugiés congolais ont été massacrés par d'ex-militaires rwandais et des membres de la tristement célèbre milice interahamwe, récemment revenus de la partie orientale de la République démocratique du Congo.

La déclaration publiée par le Gouvernement de la République rwandaise constitue une importante contribution aux efforts que déploie le Conseil de sécurité de l'ONU pour élucider les circonstances du massacre de réfugiés congolais d'expression kinyarwanda à Gisenyi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Gideon KAYINAMURA

ANNEXE

[Original : français]

Déclaration du 26 août 1997 du Ministère des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda sur le massacre de réfugiés congolais, en préfecture de Gisenyi, par les miliciens interahamwe et ex-militaires rwandais dans la nuit du 21 au 22 août 1997

Dans la nuit du 21 au 22 août 1997, plusieurs réfugiés congolais ont été massacrés dans le camp d'accueil de Mudende, en préfecture de Gisenyi. Les victimes se comptent à 148 morts. Des ex-militaires et miliciens interahamwe, revenus récemment de l'ex-Zaïre, sont les auteurs de ce crime.

Pour mémoire ces réfugiés congolais, d'expression kinyarwanda essentiellement, avaient bénéficié de l'hospitalité du Gouvernement et du peuple rwandais, surtout depuis le début de l'année 1996.

À l'époque, des dizaines de milliers de ressortissants congolais avaient été chassés de Rutshuru, Masisi et Walikare, leurs régions natales du Nord-Kivu, par les ex-militaires et miliciens rwandais, auteurs du génocide de 1994.

Le paradoxe avait alors fait que ces responsables de crime contre l'humanité, accueillis abusivement avec statut de réfugiés dans l'ex-Zaïre, imposent violences et massacres en terre d'asile, au Nord-Kivu et plus tard au Sud-Kivu.

Le massacre des 148 réfugiés congolais, survenu à Mudende dans la nuit du 21 au 22 août 1997, prolonge les actes de génocide que ces ex-militaires et miliciens rwandais avaient exporté dans l'ex-Zaïre, plus particulièrement de novembre 1995 à septembre 1996.

La récidive est d'autant plus criminelle que les auteurs du génocide ont cette fois poursuivi leurs victimes d'hier dans leur camp d'accueil au Rwanda.

Le massacre précité a eu lieu à un temps où ces réfugiés congolais se préparaient à regagner leur pays. Les autorités congolaises et rwandaises s'employaient déjà à faciliter ce rapatriement, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Gouvernement de la République rwandaise condamne énergiquement cet acte à la fois ignoble et lâche, dirigé contre des réfugiés innocents. Il réitère en même temps ses condoléances les plus attristées au Gouvernement et au peuple congolais, ainsi qu'aux familles éprouvées.

Le Gouvernement rwandais se joint encore une fois aux autorités de Kinshasa pour réconforter ces réfugiés, comme il a eu l'occasion de le faire quand le Ministre congolais, l'Honorable Richard Mbaya, a visité les lieux, dès le lendemain du crime.

Le Rwanda tient par ailleurs à rassurer les mêmes réfugiés que des mesures appropriées ont été déjà prises pour garantir la sécurité du camp de Mudende.

Le Gouvernement rwandais profite en outre de l'occasion pour dénoncer certains lobbies extérieurs qui se sont livrés récemment à une campagne de désinformation, à propos des violences commises au nord-ouest du pays par des ex-militaires et miliciens de l'ancien régime, auteurs du génocide de 1994 commis au Rwanda.

Dans leurs déclarations et écrits, qui ont été fort médiatisés ces derniers temps, les mêmes milieux extérieurs se sont évertués à jeter sur l'Armée patriotique rwandaise une certaine responsabilité des tueries de civils en préfecture de Ruhengeri et de Gisenyi.

Le Rwanda prend à témoin les diplomates accrédités à Kigali qui, le 23 juillet 1997, se sont rendus au nord-ouest du pays pour constater eux-mêmes la réalité qui prévalait. Ce jour-là, ils ont réalisé que l'Armée patriotique rwandaise faisait face aux militaires de l'ancien régime, revenus récemment de l'ex-Zaïre, et qu'elle était déterminée à protéger la population civile, victime des attaques de ces criminels.

Par la même occasion, les diplomates ont pu se rendre compte que l'Armée patriotique rwandaise coopérait étroitement avec la population locale au plein rétablissement de la sécurité dans cette région du nord-ouest, frontalière avec l'ex-Zaïre.

Le Gouvernement rwandais lance ici un appel pressant à la communauté internationale et aux milieux véritablement respectueux des droits de l'homme pour qu'ils accompagnent généreusement et sans détours les efforts actuels de réconciliation nationale, menés par le peuple rwandais.

Ces efforts sont passés par le rapatriement de plus de 3 millions de réfugiés, en l'espace de trois ans. Ils passent aujourd'hui par la réintégration en cours de ces mêmes réfugiés. Ils passent aussi par l'éradication de l'idéologie et des mécanismes d'exclusion ainsi que par celle de l'impunité, antivaleurs qui ont gangrené la société rwandaise pendant plus de 30 ans.

Le Gouvernement met particulièrement en garde certains cercles d'intérêts extérieurs qui, dans le passé, ont pactisé avec les leaders rwandais des idéologies de l'exclusion ainsi que du génocide. Il leur demande de ne plus continuer à abuser de l'opinion publique internationale, en la désinformant sur les réalités rwandaises qui ne peuvent plus être ce qu'elles étaient avant juillet 1994.

À ce propos, le Rwanda interpelle les véritables défenseurs des droits de l'homme pour qu'ils informent correctement et sensibilisent les pays, y compris les leurs, à coopérer suffisamment à l'arrestation et à la traduction en justice des auteurs du génocide de 1994, qui continuent à s'investir dans le crime.

Le Gouvernement rappelle enfin sa détermination à protéger toute sa population ainsi que la communauté étrangère établie au Rwanda, y compris celle des réfugiés originaires de l'un ou l'autre pays voisin, qui pourront, en temps utile, être rapatriés dans la dignité.

Le Ministre des affaires étrangères
et de la coopération

(Signé) Anastase GASANA